

3.00 crédits	30.0 h	Q1
--------------	--------	----

Enseignants	De Rycke Katrien (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Cette unité d'enseignement est de niveau avancé et suppose donc une maîtrise productive intermédiaire de la grammaire et du vocabulaire de niveau intermédiaire ainsi que la maîtrise des aptitudes langagières telles que décrites au niveau B2 du Cadre européen commun de Référence pour les Langues.
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none"> • La Belgique et l'exportation • La Belgique...coup de foudre • Le monde après le 11 septembre 2001 • La bourse • Marketing • Sujets d'actualité
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Code</p> <p>1 A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de maîtriser le vocabulaire spécifique lié au domaine des affaires / monde de l'entreprise. <i>Niveau B2+ du cadre européen de référence</i></p> <p>Compréhension à l'audition individuelle</p> <p>2 A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable d'aborder de façon critique, de comprendre et d'exploiter, de façon nuancée et précise, tout document (y compris long et complexe) d'ordre général ou relevant du domaine des affaires / du monde de l'entreprise. <i>Niveau "C1" minimum du cadre européen de référence</i></p> <p>Expression orale individuelle et interactive</p> <p>3 A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de s'exprimer et d'interagir avec aisance, spontanéité, de manière argumentée sur des sujets d'ordre général ou relatifs au monde des affaires. Il maîtrise également la communication stratégique au sein d'une entreprise/organisation dans un contexte national et/ou international et multiculturel <i>Niveau B2+ (expression orale et interactive) du cadre européen de référence</i></p> <p>Techniques de communication professionnelles en entreprise</p> <p>4 A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable d'utiliser les techniques de communication qui ont trait aux interactions professionnelles au sein d'une entreprise/organisation. (négociation, débat, réunion...). <i>Niveau B2+ du cadre européen de référence</i></p>

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>La présence au cours est obligatoire. Si l'enseignant-e le juge utile, il/elle pourrait proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen du cours pour un-e étudiant-e qui n'aurait pas suivi régulièrement les activités d'apprentissage (RGEE - art. 72).</p> <p>Au Q1: Evaluation permanente du vocabulaire des affaires (20%) A la fin du Q1:</p> <ul style="list-style-type: none"> • examen oral: zakelijke communicatietechnieken (50%) (dernière semaine de Q1) • évaluation écrite --> compréhension à l'audition 30%. <p>Les deux examens portent sur les thèmes traités pendant le premier quadrimestre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la situation sanitaire ou autre ne permet pas des cours en présentiel les tests de l'évaluation permanente seront remplacés par un examen écrit à la fin de chaque quadri ou pendant la session de janvier/juin si ceux-ci peuvent avoir lieu en présentiel. <p>L'examen oral (par TEAMS si pas possible en présentiel) sera maintenu pour évaluer les compétences communicatives orales des étudiants.</p> <p>Toutes les parties d'évaluation sont obligatoires. Cependant, une absence (sans justificatif officiel) à un test d'évaluation permanente entraînera un '0' pour ce même test ; une absence à un partiel ou examen écrit et/ou examen oral impliquera une note d'absence pour la totalité de l'évaluation et l'étudiant se verra donc interdire l'inscription aux autres parties de l'évaluation.</p> <p>Si l'étudiant n'a pas suivi les cours et donc pas passé les différentes parties de l'évaluation permanente, il devra repasser la totalité des parties au mois d'août. Les deux présentations (texte et entreprise) se feront en individuel.</p> <p>ABSENCE :</p> <p>Un M en décembre -> possibilité de présenter en janvier sur appréciation du jury après respect de la procédure mentionnée ci-dessous:</p> <p>En cas d'absence justifiée (par exemple pour maladie), le certificat doit être envoyé au président ou à la présidente du jury, au secrétariat facultaire avec en copie le professeur et coordinateur de cours.</p> <p>Article 103. – Toute étudiante ou tout étudiant inscrit aux examens et qui est empêché de se présenter à l'un ou à plusieurs d'entre eux notifie sans retard au président ou à la présidente du jury et à l'administration facultaire le motif de son absence. Au plus tard le jour qui suit la fin de l'empêchement, elle ou il remet à l'administration facultaire l'original des pièces justificatives éventuelles, c'est-à-dire un certificat médical ou tout autre document dont la force probante est laissée à l'appréciation souveraine du président ou de la présidente du jury. Toutefois, lorsque ce jour est un samedi, un dimanche, le 27 septembre ou un jour férié légal, le jour de la remise des pièces est reporté au plus prochain jour qui ne soit l'un de ceux-ci.</p> <p>Nous vous rappelons qu'en cas d'absence, même justifiée, à un examen, vous ne pourrez présenter cet examen à une autre date durant la session.</p> <p>En effet, la possibilité de représenter à une date ultérieure, durant la session, un examen en cas d'absence justifiée n'est envisageable, en application du <i>Règlement général des études et des examens</i> de l'UCLouvain, que lorsqu'il n'est pas possible de présenter cet examen à une session ultérieure dans l'année académique.</p> <p>NOTE DE PRESENCE</p> <p>Une demande de note de présence en décembre entraîne un zéro pour la totalité de l'évaluation; l'étudiant-e o ne peut la présenter au Q2 ; il peut cependant présenter les évaluations du Q2.</p> <p>En ce qui concerne les demandes de 'note de présence', seules celles introduites via le bureau virtuel de l'étudiant-e seront prises en compte.</p> <p>Les intelligences artificielles (IA) génératives</p> <p>Les IA doivent être utilisées de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalé. L'utilisation des intelligences artificielles pour les tests et les examens LNE1136 est explicitement interdit et sera considéré comme un cas de tricherie.</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement: cours en groupes de 20 étudiants. • Charge de travail <i>Heures en présentiel : 30 h</i> • Ce cours est dispensé à raison de 2 heures en présentiel par semaine. • Note attestant des "heures en présentiel" <p>Si les circonstances (en termes de santé ou de possibilités qui nous sont offertes par les autorités universitaires) le permettent, les "heures en présentiel" consistent à enseigner en direct dans une salle attribuée par l'ILV. Si l'enseignement en direct n'est pas possible, on passera à des leçons numériques par le biais Teams où la présence des élèves est requise.</p> <p><i>Travail autonome (dont e-learning): 60 h</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Extension des connaissances lexicales dans le domaine économique. Le vocabulaire est toujours présenté en contexte. Des exercices complémentaires devront être faits à domicile. • Exercices et développement en présentiel des aptitudes réceptives à l'aide de documents authentiques traitant principalement de question économiques et commerciales. (monde des affaires). Des exercices complémentaires devront être faits à domicile (e-learning sur la plate-forme Moodle). • Exercices et développement en présentiel d'expression orale dans des situations relevant au domaine professionnel. (le débat, la négociation, la réunion, la présentation, entretien d'embauche...). <p>Des exercices complémentaires devront être faits à domicile (e-learning sur la plate-forme Moodle).</p>

Contenu	<p>Cette unité d'enseignement consiste à</p> <ul style="list-style-type: none"> • confronter les étudiants avec des documents audio et vidéo divers (monologues, dialogues, registres formels/familiers, accents différents) afin d'améliorer le niveau de compréhension à l'audition • améliorer le niveau d'expression orale (en particulier dans le domaine du monde des affaires) par des exercices oraux variés. • exposer les étudiants au monde des affaires et de la communication d'entreprise.
Ressources en ligne	<p>http://sites.uclouvain.be/moodle/</p>
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> • Syllabus LNEER2710 + Plate-forme Moodle • Les documents audio et vidéo authentiques ayant trait à l'actualité.
Autres infos	<p>Coordonnées Katrien De Rycke katrien.derycke@uclouvain.be Bureau : ILV A128, premier étage, Traverse d'Esopo tél : 010.47.45.34</p>
Faculté ou entité en charge:	<p>ILV</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en communication multilingue	MULT2M	3		